



POSTULAT

Auteur UDC, par Kevin Pellouchoud
Objet Accord-cadre Suisse-UE : garantir la soumission à la double majorité du peuple et des cantons
Date 10/06/2025
Numéro 2025.06.243

Le Conseil d'Etat est invité à :

1. Prendre fermement position dans le cadre de la consultation annoncée par le Conseil fédéral sur l'accord-cadre Suisse-UE, en demandant que tout accord-cadre comprenant des engagements institutionnels significatifs -- tels que la reprise dynamique du droit européen, l'alignement automatique sur certaines normes ou l'instauration d'une juridiction européenne -- soit soumis à la double majorité du peuple et des cantons.
2. Affirmer, dans sa réponse officielle à la consultation, que la double majorité est indispensable pour garantir le respect du fédéralisme et de la démocratie directe, conformément à l'esprit de l'article premier de la Constitution fédérale, qui consacre la Confédération comme l'union du peuple suisse et des cantons.
3. Informer régulièrement le Grand Conseil des démarches entreprises à ce sujet ainsi que des réponses et clarifications obtenues auprès du Conseil fédéral et des instances compétentes, dans un souci de transparence démocratique et de respect des prérogatives cantonales.

Conclusion

Ce postulat vise à renforcer la position démocratique et respectueuse du fédéralisme du canton du Valais, à assurer une participation pleine et entière des cantons aux décisions majeures concernant les relations entre la Suisse et l'Union européenne, et à garantir que les citoyens valaisans puissent exercer pleinement leur droit de se prononcer sur les engagements internationaux de la Confédération.